



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignement supérieur et recherche : budget

Question écrite n° 113898

Texte de la question

Mme Claude Darciaux souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les insuffisances du budget « Enseignement supérieur et recherche » 2007. L'association générale des étudiants de Dijon estime que 113 millions d'euros manquent pour tenir tous les engagements du plan Anciaux (construction et rénovation de logements étudiants) ; 90 millions d'euros font défaut au budget des CROUS pour le versement des bourses du mois de décembre ; 90 millions d'euros sont nécessaires pour rattraper la perte de pouvoir d'achat des étudiants depuis 2001 et que l'enveloppe supplémentaire de 280 millions d'euros allouée aux entreprises doit être basculée aux budgets des universités qui connaissent une situation critique. La situation d'urgence sociale des étudiants doit conduire à des mesures concrètes d'aide. La première solution consisterait notamment en la reconnaissance d'un statut social étudiant dont l'objectif serait de permettre à chaque jeune de bénéficier d'une allocation autonomie et d'un logement. Aussi elle souhaiterait connaître les intentions du gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Les conditions de vie et de travail des étudiants constituent une préoccupation majeure pour le Gouvernement. De manière générale, le système d'aides financières mis en place par l'État pour améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants représente un accompagnement social non négligeable. Ainsi, l'État consacre près de 4,5 milliards d'euros à l'action sociale en faveur des étudiants. Ce budget se répartit en aides directes (bourses, aides au logement, au transport), aides indirectes (oeuvres universitaires, exonération des droits d'inscription) et aussi en aides fiscales (majoration du quotient familial d'une demi-part et réduction d'impôt pour frais de scolarité pour les enfants inscrits dans le supérieur). S'agissant plus particulièrement de l'amélioration des conditions de vie des étudiants, et afin de compenser l'augmentation des prix à la consommation, les taux des bourses de l'enseignement supérieur font l'objet d'une revalorisation régulière. Ainsi, en dix ans, les taux de bourse ont augmenté de 25 %. Cette augmentation a notamment permis d'amener le taux maximum de bourse, dont bénéficie actuellement plus de 40 % de la population boursière, à 3 661 euros à la rentrée universitaire 2006-2007. Les délégations de crédits effectuées en novembre dernier ont porté l'ensemble des crédits consacrés au paiement des bourses d'enseignement supérieur au titre de l'année 2006 à plus de 1 411 000 euros. Au-delà de la revalorisation des taux de bourses et des plafonds de 1,5 % est prévue en 2007 une mesure nouvelle d'un montant de 41,73 millions d'euros destinée à la fois à la couverture des bourses sur critères sociaux, à l'amélioration des dispositifs d'aides financières existants et les dépenses consécutives à la mise en place pour 2006-2007 de l'allocation d'installation étudiante. En matière de logement étudiant, les actions conduites dans le cadre de la mise en oeuvre du plan Anciaux constituent un engagement considérable de la part du Gouvernement, visant à réduire l'écart qui existe entre les besoins et les offres. En septembre 2003, année de référence du plan Anciaux, le parc géré par le CNOUS représentait 148 788 chambres et studios. En novembre 2006, il atteint 156 680 chambres, soit une augmentation de plus de 5 % en trois ans. Enfin, les préconisations contenues dans le récent rapport du député de Haute-Loire, Laurent Wauquiez, consacré aux aides aux étudiants et celles de la mission d'audit de modernisation sur les bourses remises cet

été, viennent alimenter une réflexion qui est actuellement menée sur une refonte globale du dispositif relatif aux aides sociales dédiées aux étudiants.

Données clés

Auteur : [Mme Claude Darciaux](#)

Circonscription : Côte-d'Or (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113898

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13136

Réponse publiée le : 20 février 2007, page 1867